

AVENANT AU DOCUMENT APERÇU DES FONDS DATÉ DU 31 DÉCEMBRE 2020 DE LA *NOTICE EXPLICATIVE* DU PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

Contrat Programme Épargne et Retraite IAG établi par
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636
epargne@ia.ca

En date du 31 août 2021, l'*Aperçu des fonds*, (ci-après l'« aperçu »), qui fait partie de la *Notice explicative* relative au contrat Programme Épargne et Retraite IAG est modifiée pour tenir compte des changements suivants :

- Les stratégies d'investissement des fonds suivants ont été mises à jour pour les séries notée ci-dessous :
 - Actions mondiales Conviction
 - Actions internationales
 - Série Classique 75/75 & Série Classique 75/75 Catégorie F
 - Série Classique 75/75 Prestige & Série Classique 75/75 Prestige Catégorie F
 - Série 75/100 & Série 75/100 Catégorie F
 - Série 75/100 Prestige & Série 75/100 Prestige Catégorie F

LISTE DES MODIFICATIONS

En date du 31 août 2021, le présent avenant modifie l'aperçu conformément aux dispositions suivantes :

1. Les stratégies d'investissements ont été mises à jour comme suit :
 - 1.1 **Actions mondiales Conviction** : Le gestionnaire de portefeuille cherche à bâtir un portefeuille diversifié répartis équitablement entre trois régions du globe (Canada, États-Unis et Europe-Asie). Les trois sous-portefeuilles sont gérés par différents gestionnaires qui cherchent à mettre à profit leur conviction à l'égard des investissements dans chacun des sous-portefeuilles. La gestion active du risque assure néanmoins une diversification appropriée.
 - 2.2 **Actions internationales** : Fonds composé d'une sélection de titres de participation internationaux de qualité qui proviennent de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et qui ont un bon potentiel de croissance et une valorisation attrayante.

CERTIFICATION

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. atteste que l'aperçu, tel que modifié par le présent avenant, renferme une description brève et simple de tous les éléments importants liés au caractère variable des fonds offerts en vertu du Contrat individuel de rente à capital variable Programme Épargne et Retraite IAG.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Jennifer Dibblee
Vice-présidente, Service juridique
Secrétaire de la Compagnie

Cet avenant, daté du 31 août 2021, fait partie intégrante du document *Aperçu des fonds* et de la *Notice explicative* Programme Épargne et Retraite IAG.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.